

# Formulaire de candidature

Logements abordables à Schiffflange



Tél. : +352 26 00 22 221

E-mail : [home@schifflange.lu](mailto:home@schifflange.lu)

## Candidat-Demandeur 1

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Matricule :	<input type="text"/>
Tél. :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
C.P. / Localité :	<input type="text"/>

## Candidat-Demandeur 2

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Matricule :	<input type="text"/>
Tél. :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
C.P. / Localité :	<input type="text"/>

## Personnes à charge du ménage :

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>	Matricule :	<input type="text"/>
Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>	Matricule :	<input type="text"/>
Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>	Matricule :	<input type="text"/>
Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>	Matricule :	<input type="text"/>

## Protection des données à caractère personnel

Le formulaire que vous allez nous soumettre dans le cadre de votre demande contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans notre système d'information dans le cadre du traitement de la gestion des demandes. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations. En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de votre demande.

## Choix du LOT préférentiel

Chaque candidat-demandeur peut **indiquer jusqu'à 3 lots préférentiels** qui seront traités de façon prioritaire après évaluation de toutes les candidatures et en fonction des points obtenus.

Veuillez renseigner vos choix en inscrivant les chiffres correspondants dans la case prévue (page 3) :

- Chiffre « 1 » : **Premier choix** (la maison qui vous intéresse le plus)
- Chiffre « 2 » : **Deuxième choix** ( facultatif, ne pas renseigner si aucune autre maison n'est susceptible de vous intéresser)
- Chiffre « 3 » : **Troisième choix** ( facultatif, ne pas renseigner si aucune autre maison n'est susceptible de vous intéresser)





# GEMENG SCHÉFFLENG

Inscrivez votre/vos choix préférentiel(s) (min. 1, max. 3) :

LOT 38-A	LOT 38-B	LOT 39	LOT 40	LOT 41	LOT 42-A	LOT 42-B
94 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	134 m <sup>2</sup>	134 m <sup>2</sup>	134 m <sup>2</sup>	94 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>



# Formulaire de candidature

Tél.: +352 26 00 22 221

Mail : [home@schifflange.lu](mailto:home@schifflange.lu)

## Pièces à joindre à la demande

<u>Documents</u>	<u>Indications</u>
<input type="checkbox"/> Copie(s) de la / des carte(s) d'identité / passeport(s)	<i>Copie(s) de la / des carte(s) d'identité ou passeport(s) de chaque membre du ménage</i>
<input type="checkbox"/> Certificat d'éligibilité du Ministère du Logement (le certificat peut être envoyé ultérieurement, mais doit être demandé dans les meilleurs délais !)	<i><a href="https://logement.public.lu/fr/proprietaire/achat-construction/obtenir-aide-achat-construction/certificat-eligibilite-logabo.html">https://logement.public.lu/fr/proprietaire/achat-construction/obtenir-aide-achat-construction/certificat-eligibilite-logabo.html</a></i>
<input type="checkbox"/> Certificat de résidence élargi des candidats avec adresses de résidence antérieures	<i>Délivré par la Commune</i>
<input type="checkbox"/> Certificat(s) de propriété ou de non-propriété	<i><a href="https://guichet.public.lu/fr/citoyens/fiscalite/declaration-impot-decompte/certificats-attestations/certificat-propriete.html">https://guichet.public.lu/fr/citoyens/fiscalite/declaration-impot-decompte/certificats-attestations/certificat-propriete.html</a></i>
<input type="checkbox"/> Certificat du lieu de travail et de la durée de l'emploi	<i>Délivré par l'employeur</i>
<input type="checkbox"/> Copie(s) des trois dernières fiches de salaire	<i>Pour toute personne active au sein du ménage</i>
<input type="checkbox"/> Pièces justificatives diverses	<i>Si applicable, toute pièce utile justifiant le lien local (voir aussi les critères de sélection)</i>

Le dossier de candidature avec les pièces justificatives est à envoyer par courrier à l'adresse : MC Luxembourg, 22 rue des Champs, L-7521 Mersch ou par e-mail à [home@schifflange.lu](mailto:home@schifflange.lu).

Lieu :

, le

(signature candidat-demandeur 1)\*

(signature candidat-demandeur 2)\*

\*Seules les personnes figurant sur le formulaire de candidature et ayant fait l'objet d'une évaluation par critères et d'une validation de leur éligibilité peuvent être signataires d'un acte de vente en cas d'attribution !

**Objet de la vente – 5 maisons avec 7 habitations à Schifflange**

Habitations mises en vente :

**LOT 38-A à 94 m<sup>2</sup>, LOT 38-B à 60 m<sup>2</sup> LOT 39 à 134 m<sup>2</sup>, LOT 40 à 134 m<sup>2</sup>, LOT 41 à 134 m<sup>2</sup>, LOT 42-A à 94 m<sup>2</sup>,**

**LOT 42-B à 60 m<sup>2</sup>**

**Schifflange – Rue Lily Unden**

Les maisons sont en cours de planification et le début des travaux de construction est prévu pour le premier semestre 2026, en visant une remise des clés pour début 2028 au plus tard. Elles sont proposées à la vente par l'Administration communale de Schifflange, sur plan (VEFA) et clés en mains, dans le cadre des **habitations abordables conventionnées, soutenues par le Ministère du Logement** et disposent d'une surface habitable en fonction de la maison choisie de **60 m<sup>2</sup>, 94 m<sup>2</sup> ou 134 m<sup>2</sup>**, composée de :

- 1 à 3 chambres à coucher en fonction de la maison
- Cuisine non équipée
- Séjour et salle à manger
- Salle de bain avec douche
- WC séparé
- Jardin privatif
- 2 emplacements de stationnement par maison (carport pour les maisons au-delà de 60 m<sup>2</sup>)
- Installation photovoltaïque avec batterie de stockage et borne de chargement (en option)
- Performance énergétique des maisons : A/B/A+

Les **plans d'autorisation** peuvent être consultés sur le site internet de la Commune de Schifflange.



**Les prix plafonnés des maisons, non soumis aux variations indiciaires futures, taux TVA super réduit 3 % inclus, s'établissent comme suit :**

- **Maison bifamiliale, unité 60 m<sup>2</sup> : 300.000 € TTC 3%**
- **Maison bifamiliale, unité 94 m<sup>2</sup> : 390.000 € TTC 3%**
- **Maison unifamiliale 134 m<sup>2</sup> : 550.000 € TTC 3%**

Ce prix plafond ne peut en aucun cas augmenter, sauf options choisies par le futur acquéreur. En revanche, en fonction de l'entreprise retenue pour la construction suite à la procédure de marché public en cours, ce prix peut potentiellement être réduit davantage. Les frais d'actes sont à charge de la partie acquéreuse.

Toute personne intéressée doit être éligible aux primes et aux aides au logement prévues par le Ministère du Logement afin de pouvoir acquérir une des maisons précitées. L'acquéreur s'engage donc à occuper la maison à des fins d'habitation principale. **L'usufruit ou la propriété d'une autre habitation au Luxembourg ou à l'étranger est prohibé.** Un manquement aux dispositions légales peut entraîner la restitution partielle ou intégrale des aides financières perçues.

Les maisons unifamiliales seront **attribuées** aux candidats-demandeurs **en fonction de critères d'attribution** pondérés, plus précisément le domicile et l'âge. Des points supplémentaires sont octroyés pour les dossiers de ménages avec enfants à charge et le lien avec la Commune à travers une scolarisation antérieure ou un travail sur le territoire de la Commune.

Un classement par ordre décroissant sera dressé en fonction du total des points de chaque candidat-demandeur selon la pondération fixée, telle que reprise ci-après. Les candidats-demandeurs à égalité de points seront départagés en fonction de leur revenu net disponible tel que calculé par le service des aides au logement, l'attribution se fera au candidat-demandeur présentant le revenu le plus faible.

Par ailleurs, la Commune veillera au maintien d'une certaine **adéquation des candidatures pour un logement déterminé suivant la composition du ménage**, c'est-à-dire que le nombre d'occupants au jour du dépôt de la demande doit raisonnablement correspondre au nombre de chambres disponibles par logement (une chambre par enfant, une chambre parentale).

**Pour tout renseignement ou question en lien avec le projet, veuillez vous adresser au point de contact mentionné sur le formulaire de candidature.**

Le projet est basé sur un **droit d'emphytéose de 99 ans**, ce qui signifie que le terrain est mis à disposition pendant une période de 99 ans moyennant paiement d'une **redevance annuelle qui s'élève à quelque 500€ (indexés)**, à régler en janvier de chaque année.

➔ Critères de sélection

- Avantages en fonction de la condition de résidence actuelle et du lien local :
  - Résidence actuelle sur le territoire de la commune de Schifflange
  - Exercice d'une activité professionnelle à Schifflange
  - Avoir un enfant scolarisé à Schifflange
  - Antécédents de résidence et scolarisation à Schifflange durant l'enfance

Les candidats seront classés par ordre décroissant du total des points obtenus en fonction des conditions particulières de la grille ci-dessous.

Catégories des critères	Détails des critères	Points
L'âge du candidat acquéreur le jour de la demande	En dessous de 30 ans	10
	En dessous de 35 ans	8
	En dessous de 40 ans	4
	Au-dessus de 40 ans	2
Situation familiale du candidat acquéreur	Avec enfant(s)	4
	Avec enfant(s) scolarisé à Schifflange	6
	Sans enfant	1
Résidence du candidat acquéreur (consécutives ou non consécutives)	Résidence à Schifflange depuis plus de 10 années	7
	Résidence à Schifflange entre 5 et 10 années	5
	Résidence à Schifflange depuis moins de 5 années	3
	Non-domicilié à Schifflange	1
Lien local du candidat acquéreur	Candidat acquéreur était scolarisé à Schifflange pendant au moins 7 ans	3
	Candidat acquéreur travail depuis au moins 5 ans à Schifflange	2

- Conditions valables à la date de la demande
- Pour les couples, le critère le plus favorable sera pris en compte, à condition que les deux personnes figurent sur l'acte de vente
- Doivent faire l'objet d'une analyse des critères toutes les parties figurant sur un acte de vente en cas d'attribution
- Est considérée comme enfant : toute personne âgée de moins de 18 ans et percevant des allocations familiales à la date de la demande (un justificatif devra être fourni)